Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 029-212900393-20260409-DELIB_2026_020-DE

CONCARNEAU

DÉLIBÉRATION N°2026-020

SÉANCE DU 9 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le 9 avril à 18h30, le conseil municipal convoqué par courrier en date du 2 avril 2026 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Quentin LE GAILLARD, Maire.

Étaient présents :

M. Quentin LE GAILLARD, M. Claude GUILLOU, Mme Sophie HELIAS, M. Patrick LAMOUR, Mme Ludivine CRUAU, M. Nils GUILLOU, Mme Fabienne LE CALVEZ, M. Luc LESAGE, Mme Eléna PATY, M. François LE TOLLEC, Mme Tiphaine MAREC, Mme Marie-Christine HASCOËT, M. Jean-Claude DECAN, M. Mario STELLA, Mme Martine CLAUDEL, M. Serge LE BEUZE, M. Philippe COUILLARD, Mme Muriel LE PAGE, Mme Valérie GUILLOU, M. Pascal JAOUEN, M. Didier LE CORRE, M. Yann LE GOFF, M. Anthony MINIER, Mme Claire MALLEJACQ, Mme Marie PERON, Mme Julie LEROY, M. Gilbert LE BRIS, Mme Céline LE TENDRE, Mme Nathalie RENAULT, Mme Julie DUPUY, M. Thomas LE BON, Mme Manon ROSARIO, M. Mikhaël POMMIER.

Pouvoirs :

Mme Nancy THOMAS donne pouvoir à M. Yann LE GOFF,
M. Antony LE BRAS donne pouvoir à Mme Nathalie RENAULT.

Secrétaire de séance : M. Claude GUILLOU

Nombre de conseillers : 35 en exercice, 33 présents, 35 votants.

PV séance précédente : Le procès-verbal de la séance du 28 mars 2026 a été adopté par 35 voix POUR

Publication par voie d'affichage du 14 avril 2026 au 14 juin 2026

CRÉATION DES POSTES D'AGENTS DE POLICE MUNICIPALE

M. Claude GUILLOU, adjoint au Maire, expose :

OBJET DE LA NOTE :

Création de trois postes de policiers municipaux dans le cadre de la création d'un service de police municipale

CONTEXTE ET CADRE JURIDIQUE :

La sécurité et la tranquillité publiques sont des enjeux majeurs pour toute collectivité. Dans ce contexte, les communes doivent s'adapter continuellement pour répondre efficacement aux attentes de leurs citoyens, aux défis sécuritaires croissants mais doivent aussi pouvoir garantir un cadre de vie serein à l'ensemble de la population.

Parmi les dispositifs mis en place, le rôle des Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) a longtemps été central dans de nombreuses collectivités territoriales notamment dans les villes moyennes.

Toutefois, face à l'évolution de la société, des incivilités, des infractions et des missions de sécurité publique, la création d'une police municipale apparaît comme une évolution nécessaire et bénéfique. Ce changement d'organisation permet non seulement d'élargir le champ d'intervention des agents, mais aussi de renforcer les capacités d'action de la commune en matière de sécurité et de prévention.

En effet, les missions et les pouvoirs des ASVP sont limités, ce qui restreint leur capacité à répondre de manière exhaustive aux enjeux préventifs et sécuritaires modernes.

Dans ce contexte, le Conseil municipal a créé le 1er octobre 2024 un poste de responsable de la police municipale.

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 029-212900393-20260409-DELIB_2026_020-DE

Le recrutement préalable devait permettre d'associer pleinement le responsable à la déclinaison du projet opérationnel.

Le responsable a pris ses fonctions le 2 janvier dernier et il convient désormais de recruter les 3 policiers municipaux qui viendront composer l'équipe.

Vu l'avis favorable de la commission Moyens généraux du 29 janvier 2026,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré par **27 voix POUR**
6 CONTRE (Mmes RENAULT, DUPUY, ROSARIO, MM LE BRAS, LE BON, POMMIER)
2 ABSTENTIONS
(Mme LE TENDRE, M LE BRIS)

- Autoriser le Maire à créer trois postes d'agents de police municipale à temps complet, catégorie C, Gardien-brigadier à Brigadier-chef principal.

A Concarneau, le 10 avril 2026,
Le Maire,
Quentin LE GAILLARD

